



**États financiers consolidés intermédiaires
résumés non audités
Premier trimestre 2014**

(Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2013 et 2012)

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés n'ont pas été examinés par les auditeurs de la Société.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat intermédiaires résumés et du résultat global intermédiaires résumés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action)

(non audités)

	Notes	30 septembre 2013 (3 mois) \$	30 septembre 2012 (3 mois) \$
Produits tirés de contrats	14	18 474	34 909
Coût des produits tirés de contrats	5	16 505	27 980
Marge brute		1 969	6 929
Charges			
Frais généraux et administratifs	5	3 104	3 769
Autres charges (produits)	5	22	36
Charges financières	5	199	327
		3 325	4 132
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat		(1 356)	2 797
Impôt sur le résultat (recouvré)	10		
Exigible		(76)	829
Différé		(210)	(55)
		(286)	774
Résultat net (perte nette) et résultat global attribuables aux actionnaires		(1 070)	2 023
Résultat (perte) par action attribuable aux actionnaires :	9		
De base		(0,03)	0,06
Dilué		(0,03)	0,06

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres intermédiaires résumés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens)

(non audités)

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2013

	Capital-actions	Réserve - Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 9)	(note 9)		
Solde au 1 ^{er} juillet 2013	54 411	4 480	31 327	90 218
Perte nette et résultat global	-	-	(1 070)	(1 070)
Rémunération fondée sur des actions	-	194	-	194
Solde au 30 septembre 2013	54 411	4 674	30 257	89 342

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2012

	Capital-actions	Réserve - Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 9)	(note 9)		
Solde au 1 ^{er} juillet 2012	54 411	3 524	57 797	115 732
Résultat net et résultat global	-	-	2 023	2 023
Rémunération fondée sur des actions	-	241	-	241
Solde au 30 septembre 2012	54 411	3 765	59 820	117 996

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Bilans consolidés intermédiaires résumés

Au 30 septembre 2013 et au 30 juin 2013

(en milliers de dollars canadiens)

(non audités)

	Notes	30 septembre 2013	30 juin 2013
ACTIF		\$	\$
Actifs courants			
Encaisse		767	1 507
Débiteurs	13	18 255	18 157
Stocks		38 687	38 751
Impôt sur le résultat à recouvrer		2 253	2 292
Charges payées d'avance		1 003	1 019
		60 965	61 726
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	6	51 708	53 729
Immobilisations incorporelles		1 602	1 748
Total de l'actif		114 275	117 203
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		10 079	9 772
Contreparties conditionnelles	13	372	367
Tranche à court terme de la dette à long terme	7	317	338
		10 768	10 477
Passifs non courants			
Contreparties conditionnelles	13	740	729
Dette à long terme	7	12 277	14 421
Passifs d'impôt différé		1 148	1 358
		24 933	26 985
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	9	54 411	54 411
Réserve - Instruments de capitaux propres	9	4 674	4 480
Résultats non distribués		30 257	31 327
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		89 342	90 218
Total du passif et des capitaux propres		114 275	117 203

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Éric Alexandre, administrateur

(signé) Jean-Yves Laliberté, administrateur

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Tableaux consolidés des flux de trésorerie
 Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012
 (en milliers de dollars canadiens)
 (non audités)

	Notes	30 septembre 2013 (3 mois) \$	30 septembre 2012 (3 mois) \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat		(1 356)	2 797
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	5	2 684	2 667
Amortissement des immobilisations incorporelles	5	146	474
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	6	(12)	37
Rémunération fondée sur des actions	9	194	241
Charges financières		183	267
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	13	16	60
		1 855	6 543
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement			
opérationnel	11	289	3 563
Impôt sur le résultat payé		115	(1 161)
Charges financières payées		(162)	(246)
		2 097	8 699
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(783)	(3 883)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	6	126	73
		(657)	(3 810)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de la dette à long terme		11 600	18 355
Remboursement sur la dette à long terme		(13 786)	(23 635)
		(2 186)	(5 280)
Effet des variations des taux de change		6	16
Diminution de l'encaisse		(740)	(375)
Encaisse au début de l'exercice		1 507	1 959
Encaisse à la fin de l'exercice		767	1 584

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses principales filiales sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Orbit Garant Ontario Inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Lantech Drilling Services Inc.	100 %
Lantech Liberia Limited	100%
Perforación Orbit Garant Chile SpA	100%

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément à l'IAS 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Les méthodes comptables des IFRS décrites dans la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2013 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, à l'exception des méthodes comptables affectées par les normes et les interprétations appliquées au 1^{er} juillet 2013, tel qu'il est décrit dans la note 3 ci-dessous. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés n'ont pas fait l'objet d'une mission d'examen par les auditeurs externes de la Société.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2013. Elles demeurent inchangées pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2013.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des contreparties conditionnelles qui ont été mesurées à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société et ses filiales exercent leurs activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société de 2013.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 12 novembre 2013.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. La Société exerce le contrôle d'une entité lorsqu'elle a le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles dans le but d'en obtenir des avantages, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisable ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES EN 2013

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} juillet 2013 :

IFRS 10 – États financiers consolidés

IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et une partie d'IAS 27, *États financiers individuels*. Cette norme fournit des directives supplémentaires sur le concept de contrôle en tant que facteur déterminant dans la décision d'inclure une entité dans le périmètre des états financiers consolidés de la société mère.

IFRS 11 – Partenariats

IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*. Cette norme fournit des directives qui mettent l'accent sur les droits et obligations de l'accord, et non sur sa forme juridique. Elle supprime également le choix d'utiliser la méthode de la consolidation proportionnelle lors de la comptabilisation des participations d'une entité dans des coentreprises. La nouvelle norme exige que ces participations soient comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences relatives aux informations à fournir pour tous les types de participations dans d'autres entités, y compris les partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et autres véhicules hors bilan.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 définit la juste valeur, prescrit les informations à fournir sur les évaluations de la juste valeur et fournit les directives pour évaluer la juste valeur lorsqu'il est requis ou permis de le faire en vertu des IFRS.

IFRS 7 - Instruments financiers - Informations à fournir

IFRS 7 a été modifiée pour inclure des obligations d'information qualitative et quantitative relativement aux montants bruts et nets comptabilisés dans les états financiers qui, a) font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière et, b) sont assujettis à une convention-cadre de compensation exécutoire ou un accord similaire, même s'ils ne font pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière.

IAS 19 - Avantages du personnel

IAS 19 a été modifiée afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et pertes, de simplifier la présentation des variations des actifs et passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES EN 2013 (suite)

IAS 27 - États financiers individuels, et IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

IAS 27 et IAS 28 ont été modifiées et renommées pour qu'elles soient cohérentes avec la publication d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12.

L'International Accounting Standards Board a publié la série de modifications aux IFRS qui suit :

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée d'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.

IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.

IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.

IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et aux informations sectorielles sur le total des actifs et le total des passifs.

Les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a pas encore été déterminée :

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporés énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015 et son adoption anticipée est permise.

IAS 32 - Instruments financiers - Présentation

IAS 32 a été modifiée pour inclure des obligations d'information qualitative et quantitative relativement aux montants bruts et nets comptabilisés dans les états financiers qui, a) font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière et, b) sont assujettis à une convention-cadre de compensation exécutoire ou un accord similaire, même s'ils ne font pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière. IAS 32 modifiée est applicable pour la période ouverte à compter du 1^{er} janvier 2014, et les informations à fournir doivent être présentées rétrospectivement.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

5. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement des immobilisations incorporelles a été présentée à l'état du résultat comme suit :

	30 septembre 2013 (3 mois)	30 septembre 2012 (3 mois)
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	2 375	2 421
Frais généraux et administratifs	455	720
Total de la dotation aux amortissements	2 830	3 141

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les autres charges (produits) et les charges financières, par nature, se détaillent comme suit :

	30 septembre 2013 (3 mois)	30 septembre 2012 (3 mois)
	\$	\$
Amortissements	2 830	3 141
Charges au titre des avantages du personnel	10 101	14 488
Coût des stocks	4 075	6 879
Autres charges	2 824	7 604
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des autres charges (produits) et des charges financières	19 830	32 112

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes par périodes :

	30 septembre 2013 (3 mois)	30 septembre 2012 (3 mois)
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	783	3 883
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(126)	(73)
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	(12)	37

La perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles est incluse dans le coût des produits tirés de contrats.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

7. DETTE À LONG TERME

	30 septembre 2013	30 juin 2013
	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 40 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %, taux effectif de 3,5 % au 30 septembre 2013, échéant en mai 2015, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs (a) (b)	12 277	25 590
Emprunts, portant intérêt à des taux variant de 0 % à 1,5 %, remboursables par versements mensuels de 29 \$, échéant en septembre 2014, garantis par certains véhicules dont la valeur comptable nette était de 833 \$ au 30 septembre 2013 et de 912 \$ au 30 juin 2013	317	782
	12 594	26 372
Tranche à court terme	(317)	(401)
	12 277	25 971

(a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,5 % et 1,50 %. Selon certaines conditions, la facilité de crédit peut être augmentée d'un montant de 20 millions de dollars jusqu'à un montant maximal autorisé de 60 millions de dollars.

(b) Un montant non amorti de 123 \$ (144 \$ au 30 juin 2013) correspondant à des frais financiers a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir note 8).

Au 30 septembre 2013, le taux préférentiel était de 3 % (3 % au 30 juin 2013).

Les versements de capital requis au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2014	317
2015	12 400

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

8. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, les capitaux propres, la dette à long terme et le découvert bancaire, déduction faite de l'encaisse.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

	30 septembre 2013	30 juin 2013
	\$	\$
Dette à long terme	12 594	14 759
Capital-actions	54 411	54 411
Réserve - Instrument de capitaux propres	4 674	4 480
Résultats non distribués	30 435	31 327
Encaisse	(767)	(1 507)
	101 347	103 470

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de : i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 septembre 2013 et au 30 juin 2013, la Société était, et continue d'être en conformité avec ces clauses restrictives et toutes les autres conditions qui lui sont imposées par ses ententes de financement.

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de trésorerie, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

9. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	Période de trois mois terminée le		Exercice se terminant le	
	30 septembre 2013		30 juin 2013	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	33 276 519	54 411	33 376 519	54 411
Actions émises	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	33 276 519	54 411	33 376 519	54 411

Résultat (perte) par action

Le résultat dilué (la perte diluée) par action ordinaire a été calculé en divisant le résultat net (perte nette) par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet dilutif des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

	30 septembre 2013 (3 mois)	30 septembre 2012 (3 mois)
Résultat (perte) par action de base		
Résultat net (perte nette) attribuable aux ordinaires	(1 070) \$	2 023 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Résultat (perte) par action de base	(0,03) \$	0,06 \$

	30 septembre 2013 (3 mois)	30 septembre 2012 (3 mois)
Résultat dilué (perte diluée) par action		
Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 070) \$	2 023 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	-	904 904
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	34 181 423
Résultat dilué (perte diluée) par action	(0,03) \$	0,06 \$

Le calcul du résultat dilué (perte diluée) par action pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2013 exclut l'effet de 2 155 500 options (1 590 000 pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2012), car ces options sont antidilutives.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

9. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2007

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2007 ») dont l'objectif est de conserver, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers qualifiés de la Société.

En juin 2008, les modalités d'acquisition des droits et d'échéance des options en cours ont été modifiées. Les droits sur les options deviendront maintenant acquis 31 jours après la date de clôture du PAPE, à un taux de 50 %, et lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture du PAPE, à un taux de 25 %. Les options expireront 10 ans après la date d'attribution.

Régime d'options sur actions de 2008

Également, le 26 juin 2008, la Société a établi un nouveau régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le nouveau régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le nouveau régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises aux termes du nouveau régime d'options sur actions ou réservées aux fins d'émission lors de l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions de 2008 ne pourra excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation compte tenu du placement du 26 juin 2008 excluant le nombre d'options émises aux termes du régime d'options antérieur. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions de 2008 et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviennent acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 10 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

9. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Toutes les options sur actions en circulation sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	30 septembre 2013 (3 mois)	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 30 juin 2013	3 173 000	3,08
Attribuées au cours de la période	-	0,00
Annulées au cours de la période	(23 000)	3,43
En circulation au 30 septembre 2013	3 150 000	3,08
Exerçables au 30 septembre 2013	2 044 000	2,66

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en circulation au 30 septembre 2013 :

Prix d'exercice \$	En circulation au 30 septembre 2013	Durée de vie moyenne restante (années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Exerçables au 30 septembre 2013	Prix d'exercice moyen pondéré \$
1,00 - 1,50	1 033 000	3,37	1,02	1 033 000	1,02
2,00 - 2,50	535 000	6,13	2,28	-	0,00
4,00	925 000	5,19	4,00	805 000	4,00
5,60 - 6,02	657 000	4,60	5,67	206 000	5,69
	3 150 000			2 044 000	

Pour les périodes de trois mois mentionnées ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 septembre 2013 (3 mois) \$	30 septembre 2012 (3 mois) \$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	194	241

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le taux d'imposition applicable de la Société correspond aux taux canadiens combinés applicables dans les provinces où la Société exerce ses activités.

	30 septembre 2013 (3 mois)	30 septembre 2012 (3 mois)
	\$	\$
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	(1 356)	2 797
Taux d'imposition prévus par la loi	26,52%	26,54%
Impôt sur le résultat (recouvré) selon les taux d'imposition prévus par la loi	(360)	742
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles et autres	28	17
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	51	64
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(9)	-
Ajustements liés à l'exercice précédent	-	(65)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	4	16
Total de l'impôt sur le résultat (recouvré)	(286)	774

11. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel :

	30 septembre 2013 (3 mois)	30 septembre 2012 (3 mois)
	\$	\$
Débiteurs	(98)	4 188
Stocks	64	(399)
Charges payées d'avance	16	188
Créditeurs et charges à payer	307	(414)
	289	3 563

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

12. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location simple échéant en 2017 à verser une somme de 282 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée en vertu de contrats de location de locaux échéant en 2021 à verser des loyers minimaux de 1 303 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2014	385
2015	266
2016	203
2017	182
2018	178
Exercices subséquents	371

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf pour ce qui est mentionné dans cette note.

Risque de change

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 septembre 2013, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 856 \$ (1 098 \$ au 30 juin 2013) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 446 \$ (522 \$ au 30 juin 2013).

Au 30 septembre 2013, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante du résultat net et du résultat global d'environ 53 \$ (68 \$ au 30 septembre 2013).

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalent à 90 % des débiteurs. Au 30 septembre 2013, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représente approximativement 27 % des débiteurs (35 % au 30 juin 2013).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des débiteurs, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les débiteurs et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	30 septembre 2013 (3 mois)	30 septembre 2012 (3 mois)
	\$	\$
Solde au début de la période	1 239	308
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	36	191
Radiation de débiteurs	-	(4)
Sommes recouvrées	(46)	(179)
Solde à la fin de la période	1 229	316

Au 30 septembre 2013, 34 % (37 % au 30 juin 2013) des créances clients sont classées comme étant des débiteurs courants et 7 % des débiteurs ont subi une baisse de valeur (7 % au 30 juin 2013).

Aucun client important représentait plus de 10 % des créances clients au 30 septembre 2013 (au 30 juin 2013, un client important représentait 26 % de ces débiteurs).

Un client important représentait 18 % des produits tirés de contrats pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2013 (un client important représentait 17 % de ces produits pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2013).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 septembre 2013, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net d'environ 93 \$ (110 \$ au 30 juin 2013).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement semblables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur des contreparties conditionnelles a été déterminée selon une valeur actualisée.

Hierarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Base de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 septembre 2013 et au 30 juin 2013, les contreparties conditionnelles, les seuls instruments financiers mesurés à la juste valeur, sont classées en tant qu'instruments financiers de niveau 3, car leur juste valeur a été déterminée en utilisant une valeur actualisée basée sur des taux variant entre 6,5 % et 12 %. Il n'y a pas de données observables sur un marché pour ces instruments financiers.

Le tableau suivant présente la variation des contreparties conditionnelles :

	30 septembre 2013 (3 mois)	30 septembre 2012 (3 mois)
	\$	\$
Solde au début de la période	1 096	4 356
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	16	60
Solde à la fin de la période	1 112	4 416

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 8, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	Au 30 septembre 2013			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	10 079	10 079	-	-
Contreparties conditionnelles	1 175	375	800	-
Dette à long terme (capital seulement)	12 717	317	12 400	-
	23 971	10 771	13 200	-

14. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes, de la marge brute et du résultat net.

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société :

	30 septembre	30 septembre
	2013	2012
	(3 mois)	(3 mois)
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	17 666	32 318
International	808	2 591
	18 474	34 909
Marge brute		
Canada	2 238	7 197
International	(269)	(268)
	1 969	6 929
Frais généraux de la Société	3 126	3 805
Charges financières	199	327
Impôt sur le résultat (recouvré)	(286)	774
	3 039	4 906
Résultat net (perte nette)	(1 070)	2 023
Amortissements		
Canada	2 091	2 096
International	284	325
Immobilisations non attribuées et actifs communs	455	720
	2 830	3 141

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

(non audités)

14. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Au 30 septembre 2013	Au 30 juin 2013
Actifs identifiables	\$	\$
Canada	100 786	104 187
International	13 489	13 016
	114 275	117 203
Immobilisations corporelles		
Canada	46 652	48 928
International	5 056	4 801
	51 708	53 729